

En appui au leadership autochtone en faveur de la nature, du climat et des économies

LES ZONES PROTÉGÉES ET CONSERVÉES PAR DES AUTOCHTONES CONTRIBUENT À LA PROTECTION DE LA NATURE ET À L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ET PROMEUVENT UNE SAINTE INTENDANCE



Thaidene Néné, une aire de conservation et de protection assurées par des Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, bénéficie du soutien d'une fiducie de 30 M\$ qui appuie un modèle novateur établissant un précédent en matière de co-gouvernance autochtone. © Pat Kane



Une diversification des options de politiques et un élargissement du financement destiné aux Nations et communautés autochtones qui cherchent à protéger la nature, renverser le déclin de la biodiversité, atténuer les changements climatiques et renforcer leurs économies locales par la création d'aires protégées et de conservation autochtones (APCA).

Lors de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal en 2022, le Canada s'est engagé à protéger 30 % du territoire terrestre et marin d'ici 2030, dans le respect des droits des peuples autochtones. En décembre 2022, 13,6 % des terres et 14,7 % des zones marines étaient protégées conformément. Ces chiffres devront être doublés pour que l'objectif déclaré soit atteint. À l'heure actuelle, au moins 40 % du territoire au Canada est visé par un traité ou un accord de revendication territoriale signé avec des Autochtones, et davantage par une revendication territoriale. Aussi la conservation dirigée par des Autochtones est-elle essentielle pour atteindre ces cibles. Les APCA sont dirigées par des Autochtones, elles représentent un engagement à long terme envers la conservation, et elles renforcent les droits des peuples autochtones. En outre, elles sont un moyen de protéger la nature et de déployer son potentiel de résilience face au changement climatique, et établissent la valeur culturelle et l'intérêt public d'une saine intendance.

Obstacles politiques

Un nombre croissant d'organismes et gouvernements autochtones cherchent à créer des APCA, et sont confrontés à des obstacles dans trois secteurs clés.

- Le manque de reconnaissance des droits des peuples autochtones au territoire et aux ressources, tel que le prévoit la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), ralentit la création d'APCA. Les États doivent également intégrer le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC).
- Les modèles de financement à court terme et axés sur des projets n'offrent pas la certitude dont ont besoin les communautés pour investir dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'intendance à long terme. Cette situation se traduit par un risque financier élevé pour les Nations et les communautés qui envisagent la création d'une APCA.
- Les gouvernements autochtones qui cherchent à créer des zones protégées sont confrontés à des obstacles d'ordre légal et réglementaire liés aux droits relatifs aux ressources naturelles, et au fardeau du rachat de concessions forestières et minières.

L'adoption d'une stratégie de biodiversité pour 2030 et d'une réglementation régissant l'obligation de rendre compte constitue une occasion historique d'accorder une reconnaissance accrue aux droits et à la souveraineté autochtones, et d'étendre et diversifier les voies politiques et de financement offertes aux organismes et gouvernements autochtones cherchant à créer des APCA.



Les programmes de gardiens dans les communautés autochtones au Canada - notamment le programme mené par la Première Nation Kitasoo/Xai'ais dans la forêt pluviale de Great Bear, en Colombie-Britannique — produisent de nombreux avantages sur les plans écologiques, économiques et communautaires. © Jason Houston

Financement à l'échelle de projets de conservation dirigés par des Autochtones

Il y a au Canada plusieurs APCA qui produisent à la fois des résultats sur le plan écologique et des avantages économiques pour les populations autochtones et locales.

- Les accords Great Bear Rainforest Agreements, conclus en 2008, représentent le premier financement de projet pour la permanence (FPP) dans le monde, qui assure un financement équitable et intégré, géré par des Autochtones, et du financement à long terme pour l'intendance et le développement économique. Ces accords protègent et assurent une gestion durable de 19 millions d'acres et ont bénéficié d'un financement public-privé engageant trois parties, qui se traduit par un investissement de 361 millions de dollars à ce jour dans la conservation, la revitalisation culturelle et le développement économique durable.
- Dans les Territoires-du-Nord-Ouest, Thaidene Nëné a été constitué en APCA en 2019, grâce à des ententes de cogestion conclues entre la Première Nation Lutsel K'e Dene et les gouvernements fédéral et territoriaux. Un fonds de dotation de 30 millions de dollars – créé initialement par Nature Unie et le gouvernement fédéral – sera affecté à la conservation à long terme et au développement économique, sous la direction de la nation Lutsel K'e. Une étude de deux programmes de gardiens dans les TNO a démontré que chaque dollar investi génère 2,5 dollars.
- Un nouveau FPP dirigé par le Conseil de la Première Nation Mushkegowuk, dans le nord de l'Ontario, est prévu créer jusqu'à 252 emplois et générer 304 millions de dollars annuellement au bénéfice des communautés locales. L'on compte plus de 120 programmes de gardiens au Canada, et de nouveaux investissements dans des FPP dirigées par des Autochtones pourront se traduire par des mesures transformatives en faveur du climat et du développement des communautés.

1 SVA Consulting (2016). *Analyse de la valeur actuelle et future du travail de surveillance mené par les Autochtones dans les territoires du nord-ouest du Canada.*

2 Twigg, M, Awan, T, Sushant, and Paige Olmsted (2023). *Étude d'un modèle d'économie de conservation dans la région Mushkegowuk en Ontario. Institut pour l'intelliProsperité. Soumis pour publication.*

Les mesures suivantes assureront un appui aux Nations et communautés autochtones dans leurs démarches de création d'une APCA :

- Élimination des barrières législatives et politiques qui nuisent à l'autorité des Autochtones et à leur pouvoir décisionnel dans leurs territoires, et collaboration avec les provinces et territoires pour dégager des voies légales pour la création d'APCA.
- Mise sur pied de mécanismes souples de financement à long terme pour la création d'APCA et leur intendance à long terme.
- Reconnaissance accrue des droits d'utilisation du sol des Autochtones, du devoir de consulter, du CPLC, et de l'intégrité écologique dans le cadre de nouveaux régimes assurant la cogestion équitable des ressources naturelles.



La conservation assurée par des Autochtones propose des approches dynamiques d'intendance en alliant le savoir traditionnel et la science occidentale. © Erika Nortemann/TNC



L'équipe de soutien technique aux gardiens autochtones, que dirige Nature Unie et qui procure un appui ciblé aux programmes de gardiens autochtones partout au Canada, organise les séances de groupe de gardiens au Manitoba. © Pamela Vernaus